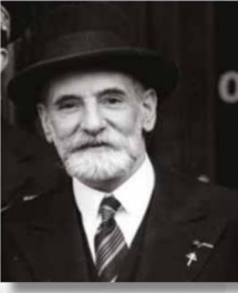
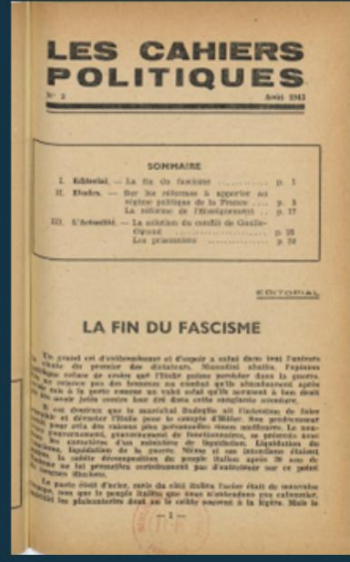


f
r



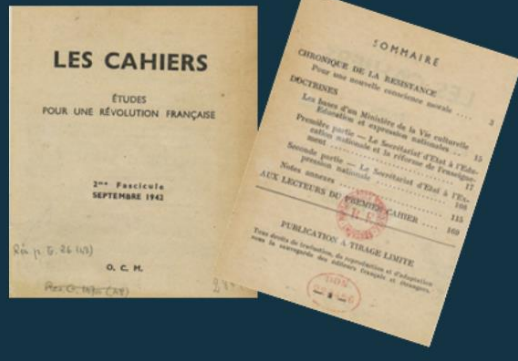
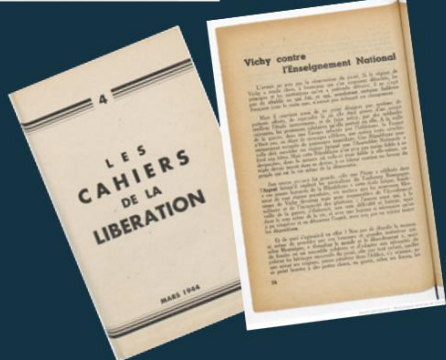
René Capitant.

Commission « Durry » (mars à août 1944),
Commission de réforme de l'enseignement
(Mise en place par R. Capitant)



René Cassin.

Commission « Cathala » (juillet 1941-juillet 1942) : Commission de réflexion sur les problèmes de l'enseignement

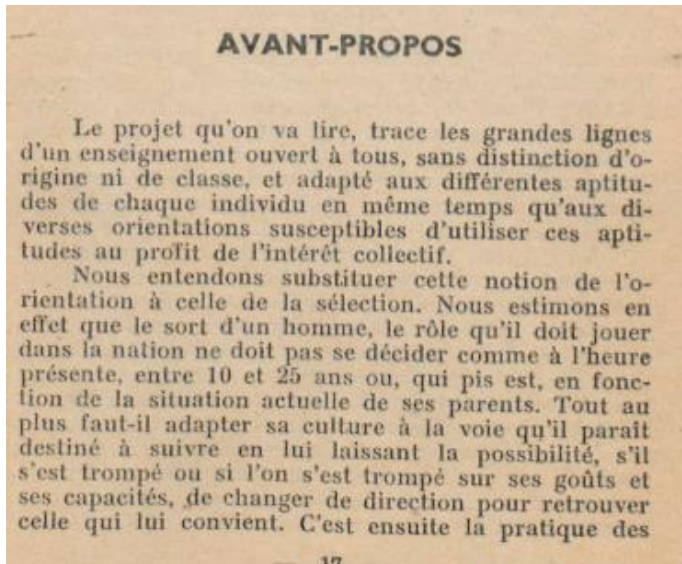


"PENSER L'ECOLE DES LENDEMAINS
LES PROJETS DE LA RÉSISTANCE
PROPOSITION DE
SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE

- Démocratiser l'École

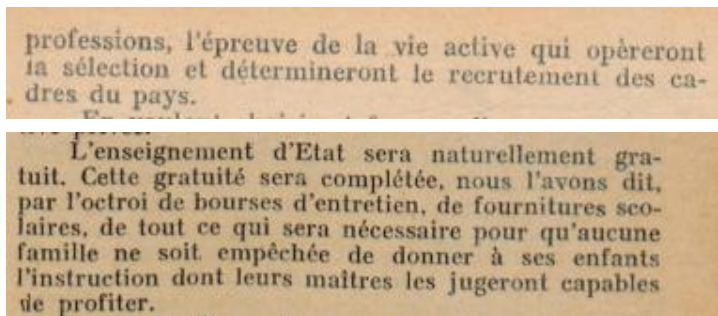
Document 1 – Une École ouverte à tous

Page 17



Source : *Les Cahiers de l'OCM*, n°2, septembre 1942, Voir sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k884269r#>

[...] Page 33



Document n°2 – La fin d'un système « de classe » dans l'enseignement secondaire

Nous demandons un enseignement secondaire très largement ouvert. Son rôle est de former des élites, sans acception d'origine ou de fortune. Du moment donc qu'il doit cesser d'être (ou de redevenir) un enseignement de classe, une sélection s'imposera. un examen d'entrée demeurera probablement nécessaire ; il le faudra très simple et adapté à l'enfance : un test d'intelligence plutôt qu'une épreuve de connaissances... ou de perroquetage. Des examens de passage subsisteront. Mais non d'année en année. C'est méconnaître toute la psychologie de la croissance - disons mieux c'est nier la physiologie - que de prétendre juger un enfant ou un adolescent sur le travail d'une dizaine de mois. Quels mois, parfois, dans son développement !

Source : Marc Bloch, « Refonder l'École », *Les Cahiers politiques*, n°3 – Août 1943. Disponible sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k884300k/f3.item#>

Document n°3 – Chercher l'égalité réelle à l'École

La principale raison de cette situation paradoxale : une culture de haute valeur qui ne profite vraiment ni à l'intelligence de la nation, ni à son âme, **doit être cherchée dans le caractère traditionnel de notre enseignement secondaire, enseignement de caste qui continuait à maintenir en France une féodalité de l'argent et des charges.**

Les conciliations tentées par le passé, les prétendues réformes (singulières réformes qui ne touchaient jamais aux méthodes et effleuraient à peine les programmes !) ont été inopérantes parce qu'elles ne tranchaient pas la vraie, la seule question, celle de l'égalité réelle devant l'enseignement. **Le maintien des écoles primaires supérieurs et du certificat d'études à douze ans entretenaient la plaie qu'ils prétendaient panser.** La gratuité de l'enseignement secondaire était illusoire, si l'on songe aux frais qui restaient à la charge des familles.

[...]

Le principe essentiel posé par la Commission est qu'à la sortie de l'école du premier degré tous les enfants passeront dans le second degré. Autrement dit, l'enseignement du second degré sera gratuit et obligatoire pour tous les Français, garçons ou filles. La scolarité régulière sera obligatoire, pour toutes les branches de l'enseignement, jusqu'à la fin du premier cycle secondaire, soit jusqu'à l'âge moyen de quinze ans. A ce moment, les élèves engagés dans le classique, le moderne et les branches du technique qui demandent le plus de connaissances continueront la scolarité jusqu'au baccalauréat complet, soit jusqu'à l'âge moyen de dix-huit ans. Jusqu'au même âge, les autres, qui constitueront la majorité, seront, en dehors des heures d'apprentissage, soumis à un enseignement post-scolaire. C'est seulement à partir de dix-huit ans - âge moyen - que se fera l'entrée dans la profession ou dans les études supérieures, études qui peuvent elles-mêmes être désintéressées ou professionnelles.

Cette mesure absolument générale devra, quand elle pourra être appliquée partout avec rigueur et avec compétence, avoir deux conséquences :

D'une part, elle assurera l'égalité de tous les citoyens devant l'éducation et donnera à chaque Français sa chance, en mettant à son service, depuis l'enfance jusqu'à la fin de l'adolescence, toutes les ressources pédagogiques dont disposera l'État ;

D'autre part, elle drainera la Nation entière pour en dégager les multiples élites que réclame la vie industrielle, agricole, commerciale, intellectuelle, artistique et administrative de la France, **élites beaucoup plus diverses et beaucoup plus importantes en effectifs que celles du passé.**

Source : Rapport de la Commission de réforme de l'enseignement est paru dans un numéro spécial *Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale* du jeudi 16 novembre 1944 (<https://www.r-lecole.fr/wp-content/uploads/2020/07/durry.pdf>)

- **Les examens et méthodes d'enseignement**

Document n°4 – Pour une pédagogie repensée

Au surplus, l'enseignement a pour objet, non pas de donner aux individus des numéros de classement dont ils soient ensuite, toute leur vie durant, les bénéficiaires ou les victimes, mais de leur offrir des disciplines et des connaissances qui développent leurs virtualités, qui les forment en vue de leur plus large épanouissement, de leur meilleur rendement. A cet effet, tout en conservant les concours dans la mesure où il nous a paru difficile de s'en passer, nous avons tempéré les aléas qu'ils comportent par une place largement réservée à l'appréciation des maîtres qui suivent quotidiennement l'élève. En effet, depuis

plus d'un siècle, l'abus des concours, leur pratique sans contre-partie ont transformé nos établissements d'enseignement en champs de course plus favorables au développement de la mémoire qu'à celui de l'intelligence. Nous avons essayé de définir les divers

meure qui lui donne une raison de vivre.

Mais si nous plaçons très haut la vie spéculative, nous n'attachons pas moins d'importance à la vie active et nous pensons que l'individu ne s'épanouit que s'il se répand, s'il s'oublie dans une activité désintéressée. Le développement de la personnalité et celui du sens social ne s'opposent pas à nos yeux. Ils se complètent au contraire, l'un appelant l'autre. Nous voulons former des hommes, non point des hommes uniquement capables de bien discourir ou de largement critiquer, mais des hommes dont la résistance physique n'aura d'égale que le caractère, des hommes aptes à servir. C'est pourquoi nous in-

Source : *Les Cahiers de l'OCM*, n°2, septembre 1942, page 18-19. Voir sur Gallica :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k884269r#>

Document n°5 – Une critique du bachotage

« Bachotage » - Autrement dit : hantise de l'examen et du classement. Pis encore : ce qui devait être simplement un réactif, destiné à éprouver la valeur de l'éducation, devient une fin en soi, vers laquelle s'oriente, dorénavant, l'éducation tout entière. On n'invite plus les enfants ou les étudiants à acquérir les connaissances dont l'examen permettra, tant bien que mal, d'apprécier la solidité. C'est à se préparer à l'examen qu'on les convie. Ainsi un chien savant n'est pas un chien qui sait beaucoup de choses, mais qui a été dressé à donner, par quelques exercices choisis d'avance, l'illusion du savoir. "

[...]

que sur des questions ainsi traitées et corrigées. Du haut en bas de l'échelle, l'attraction des examens futurs exerce son effet. Au grand détriment de leur instruction, parfois de leur santé, d'innombrables enfants suivent trop jeunes des classes conçues originellement pour de plus vieux, parce qu'il faut éviter à tout prix le retard éventuel qui les amènerait plus tard à se heurter aux limites d'âge de telle ou telle grande école. " Tous nos programmes scientifiques d'enseignement secondaire, me disait un physicien, sont conçus en vue de celui de Polytechnique. " Et, dans les lycées ou collèges, les

perpétuelles compositions entretiennent moins encore l'émulation, d'ailleurs mal comprise, que l'aptitude au travail hâtif, dont on verra plus tard nos misérables adolescents subir les affres, en pleine canicule, dans des salles surchauffées.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'insister sur les inconvénients intellectuels d'une pareille manie examinatoire. Mais ses conséquences morales, les a-t-on toujours assez clairement vues : la crainte de toute initiative, chez les maîtres comme chez les élèves ; la négation de toute libre curiosité ; le culte du succès substitué au goût de la connaissance ; une sorte de tremblement perpétuel et de hargne, là où devrait au contraire régner la libre joie d'entreprendre ; la foi dans la chance (car ces examens, quelle que puisse être la conscience des examinateurs, demeurent, par nature, hasardeux : qu'on veuille bien se souvenir de la curieuse et terrible enquête de Piéron et Laugier, si savamment étouffée par les chefs de l'Université : d'un correcteur à l'autre, d'un jour à l'autre, elle a révélé des plus inquiétantes variations dans les notes) ; enfin, mal encore infiniment plus grave, la foi dans la fraude ? ~ "

J'ai, comme tous mes collègues, corrigé des copies, interrogé des candidats. Comme tous, je me reconnais sujet à l'erreur. M'arrive-t-il cependant de confondre une très bonne épreuve avec une très mauvaise, ou même avec une épreuve moyenne ? Assez rarement, je pense. Mais, lorsque je vois un examinateur décider que telle ou telle copie d'histoire par exemple ou de philosophie ou même de mathématiques, cotée sur 20 vaut 13 1/4 et telle autre 13 1/2, je ne puis en toute déférence m'empêcher de crier à la mauvaise plaisanterie. De quelle balance de précision l'homme dispose-t-il donc qu'il lui permette de mesurer avec une approximation de 1,2% la valeur d'un exposé historique ou d'une discussion mathématique ? Nous demandons instamment que - selon l'exemple de plusieurs pays étrangers - l'échelle des notes soit uniformément et impérieusement ramenée à cinq grandes catégories : 1 ou " très mauvais ", 2 ou " mauvais ", 3 qui sera " passable ", 4 qui voudra dire " bien ", 5 qui voudra dire " très bien " (non " parfait ", qu'interdit l'infirmité humaine). Cela du moins partout

Source : Marc Bloch, « Refonder l'Ecole », *Les Cahiers politiques*, n°3 – Août 1943. Disponible sur Gallica :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k884300k/f3.item#>

Document n°6 – Repenser le contenu des programmes

Nous demandons une discipline plus accueillante, dans des classes moins nombreuses ; une discipline exercée par des maîtres et des administrateurs auxquels auront été enseignés au moins les grands principes de cette psychophysiologie, dont je rappelais tout à l'heure l'existence ; que les instituteurs apprennent ; qu'un professeur d'enseignement secondaire a actuellement le droit (il ne s'en prive pas toujours !) d'ignorer radicalement. Au lieu de chercher à plier l'enfant à un régime implacablement uniforme, on s'attachera à cultiver ses goûts, voire ses " marottes ". Il y avait une grande fécondité dans l'idée des loisirs dirigés que, sous le nom d'éducation générale, Vichy s'est annexée, en la déformant. Il conviendra de la reprendre, à l'aide d'un personnel jeune. L'éducation physique aura sa large part. Étrangère à tout excès ridicule, à toute admiration béate ou malsaine pour un athlétisme d'exception, elle sera, simplement, ce qu'elle doit être : un moyen de fortifier le corps, donc le cerveau ; un appel à l'esprit d'équipe et de loyauté.

Nous demandons une très souple liberté d'option dans les matières d'enseignement : liberté désormais d'autant plus aisée que la suppression du carcan des examens doit permettre une grande variété d'initiative. se rend-on bien compte que, par la faute du baccalauréat, la France est actuellement un des rares pays où toute l'expérimentation pédagogique, toute nouveauté qui ne s'élève pas immédiatement à l'universel, se trouve particulièrement interdite ? Le latin universellement obligatoire est une absurdité ; de même l'uniformité d'un programme mathématique trop poussé, auquel certains esprits, qu'il faut peut-être plaindre, mais non condamner, se révèlent par nature rebelles. Nous ne nous proposons d'ailleurs nullement de rejeter la tradition humaniste. Sous préjudice, cela va de soi, des langues vivantes, le latin continuera d'être enseigné. [...]

Nous demandons que l'éducation scientifique, que nous souhaitons étendue et profonde, laisse résolument tomber ce qui n'est que matière d'apprentissage technique. L'enseignement secondaire a pour objet de former des esprits ; non, par avance, des ingénieurs, des chimistes ou des arpenteurs. Ceux-là trouveront, plus tard et ailleurs, les écoles qu'il leur faut. Nous voudrions que, surtout jusqu'à quatorze ou quinze ans, une place fût faite aux disciplines d'observation, parmi lesquelles la botanique, pratiquée sur le terrain, semble appelée à tenir un rôle prééminent. [...]

Nous demandons que par un enseignement historique et géographique largement conçu - j'ajouterais volontiers, pour l'histoire au moins, totalement refondu - on s'attache à donner à nos jeunes une image véridique et compréhensive du monde. Gardons-nous de réduire l'histoire, comme on a eu tendance à le faire ces dernières années, aux événements purement politiques d'une Europe, dans le temps, toute proche de nous. Le passé lointain inspire le sens et le respect des différences entre les hommes, en même temps qu'il affine la sensibilité à la poésie des destinées humaines. Dans le présent même, il importe bien davantage à un futur citoyen français de se faire une juste image des civilisations de l'Inde ou de la Chine que de connaître, sur le bout du doigt, la suite des mesures par où " l'Empire autoritaire " se mua, dit-on, en " Empire libéral " [...]

Source : Marc Bloch, « Refonder l'École », *Les Cahiers politiques*, n°3 – Août 1943. Disponible sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k884300k/f3.item#>

10. Programmes allégés.

L'école élémentaire verra son programme d'arithmétique et de géométrie allégé. L'étude de la nature pourra se faire plus simplement, de façon plus concrète et moins hâtive, sans s'encombrer de nomenclatures. On pourra maintenir et renforcer les admirables traditions de soin et de scrupule qui sont les siennes dans le domaine de l'écriture, de l'orthographe, du calcul élémentaire. **On devra améliorer l'enseignement de la lecture,** de l'élocution, de la rédaction et renouveler ou **introduire la pratique d'autres moyens d'expression tels que les travaux manuels, la musique et le chant, le dessin et la peinture, la danse, les jeux scéniques.** On pourra donner enfin à la culture physique la place importante à laquelle elle a droit. **L'allègement considérable obtenu par cette refonte permettra d'introduire** localement, suivant les facilités matérielles et les capacités du personnel, **les enseignements hors programme** qui bien des maîtres ont souvent rêvé de donner, **dans le domaine artisanal, régionaliste ou scientifique.**

11. Méthodes actives⁴.

De même que les programmes seront mieux adaptés au champ de compréhension des enfants, à leur puissance d'attention ou leur faculté de jugement, de même les méthodes pourront se modeler sur les caractères spécifiques de la seconde enfance, de sept ans à la puberté, au lieu de se modeler, comme par le passé, sur les exigences d'une programme strict à étudier dans les temps limité. **C'est dire que l'enseignement passif et collectif fera place graduellement à un enseignement actif et aussi individuel que possible.**

Source : Rapport de la Commission de réforme de l'enseignement est paru dans un numéro spécial *Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale* du jeudi 16 novembre 1944 (<https://www.r-lecole.fr/wp-content/uploads/2020/07/durry.pdf>)

- Enseignement public/enseignement libre et laïcité

Document n°8 – Pour un monopole de l’enseignement

Page 31 [...]

Dans tous les domaines et sur tous les plans, nous aspirons ainsi à intensifier le libre essor de la personnalité humaine en l'orientant vers le dévouement à la collectivité. Pour ce faire, nous avons voulu supprimer toutes les barrières dressées entre les Français. Or, dès leurs premiers contacts avec la vie nationale, nos jeunes enfants se trouvent projetés en des camps adverses que nous voulons voir disparaître. Au régime des compromis, qui ne font qu'aviver les haines et préparent ainsi des excès, nous avons substitué une formule loyale et simple qui ne laisse place à aucune arrière-pensée, et qui ne tolère d'autre prédominance que celle de l'amour pour la France et l'humanité.

Page 33 [...]

En nous attachant à cette tâche...
vices.
Au delà de la scolarité primaire, si subsiste la diversité des établissements d'enseignement, des mesures strictes seront prises afin d'instituer un contrôle efficace de tout l'enseignement privé : contrôle

Page 31 [...]

principes qui leur seront inculqués au foyer. L'école n'empiètera ni directement ni indirectement sur le privilège reconnu aux parents de diriger comme ils l'entendent la vie spirituelle de leurs enfants, et son organisation tiendra compte, dans l'esprit le plus libéral, de ces aspirations religieuses qui seront satisfaites en dehors d'elle. Le rôle du maître est d'ins-

Page 32 [...]

Quant aux modalités de l'unification de l'enseignement, nous ne pouvons ici en énoncer tous les aspects. Précisons seulement dès à présent le principe suivant lequel elle sera réalisée non pas par la disparition pure et simple de l'enseignement libre, mais au contraire par son intégration dans l'enseignement d'Etat ; par exemple, les maîtres privés actuellement en fonctions et pourvus des diplômes requis entreront dans les cadres publics où il pourra même être tenu compte de leur ancienneté de services.

Source : *Les Cahiers de l'OCM*, n°2, septembre 1942, page 18-19. Voir sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k884269r#>

Document n°9 – Réflexion sur la laïcité et le monopole de l’enseignement

L'enseignement donné par l'Etat sera laïque. **L'enseignement du second degré restera donc laïque comme il l'est actuellement et comme l'est l'enseignement public du premier degré.** C'est dire qu'aucun élève ne devra se trouver empêché, par la barrière d'une exclusive confessionnelle, de poursuivre les études secondaires auxquelles il a été jugé apte, de même qu'il ne doit pas être arrêté par des frais d'études ou la question de son entretien jusqu'à la fin de la scolarité.

Ce principe de la laïcité, qui est traditionnellement uni, en France, à ceux de la gratuité et de l'obligation

scolaire, joint à d'autres considérations d'ordre pédagogique ou national, **a déterminé un bon nombre des membres de la Commission à envisager le monopole de l'enseignement.** La fusion définitive des « deux jeunesses » dont parlait Waldeck Rousseau, donc la véritable Ecole unique, ne pourront se réaliser, estiment-ils, que si l'Etat prend en main toute l'éducation nationale et si l'esprit de caste ne trouve pas de foyers où il pourrait se réfugier ou renaître.

Si importante qu'elle soit, **cette question du monopole n'a pas été résolue** par la Commission, qui a considéré qu'il s'agissait là d'une affaire d'Etat plus que d'une affaire pédagogique, et qu'il convenait de la laisser au jugement des représentants du peuple et à celui du Gouvernement.

Source : Rapport de la Commission de réforme de l'enseignement est paru dans un numéro spécial *Bulletin officiel du ministère de l'Education nationale* du jeudi 16 novembre 1944 (<https://www.r-lecole.fr/wp-content/uploads/2020/07/durry.pdf>)

Proposition de séquence pédagogique

Sélections des documents : extraits d'articles (presse clandestine), rapports (voir page 1 à 6)

- **Présentation préalable du contexte historique** et de l'Ecole de Vichy par l'enseignant (éventuellement en classe inversée, en préparation au concours) et du rôle de l'Ecole dans la pensée de la Résistance.
- **Distribution et étude d'un article/extrait par élève/groupe.** On peut également envisager (notamment en lycée général) d'en distribuer deux : dans ce cas, demander une approche comparée avec un document provenant de Résistance Intérieure et un document provenant de la Résistance extérieure, plus ou moins guidée selon le niveau).

On peut envisager une démarche plus ou moins guidée selon les niveaux entre les classes (collège/lycée) ou au sein d'une classe (démarche différenciée) en fonction des compétences que l'on souhaite faire travailler aux élèves : grille d'analyse (voir ci-dessous), plusieurs questions (voir exemple ci-dessous), une seule question (*voir exemple ci-dessous*).

Exemple de grille

Source	
Nature du document	
Date de la publication/contexte historique dans lequel elle s'inscrit	
Résistance Intérieure/Extérieure ?	
Sujet principal du document	
En une phrase, résumé de la thèse/de la proposition défendue	
Propositions concrètes pour la mettre en œuvre	

Plusieurs questions – exemple pour le document 9

- 1) Quelle est la nature du document ? Qui en est l'auteur ?
- 2) Est-il produit par la Résistance intérieure ou extérieure ? Justifiez par un argument.
- 3) L'Ecole doit elle-être laïque ? Pourquoi ?
- 4) Le rapport propose-t-il de supprimer l'enseignement libre ? Justifiez

Une seule question pour guider l'analyse – Exemple document 8

Expliquez le projet proposé pour l'Ecole dans ce document en matière de laïcité et de gestion des enseignements public et libre (privé).

- Mélange des groupes/constitutions de groupes d'élèves ayant travaillé sur des sujets différents – **tableau de synthèse** (compétence transversale : travailler en groupe, coopérer)

Thématique	Résistance extérieure	Résistance intérieure
Démocratisation		
Pédagogie		
Examens		
Laïcité		

- **Prolongements possibles**

- Débat/Débat mouvant autour des propositions étudiées (compétence Histoire : construire une argumentation historique ; transversale : travail de l'oral)
- Rédaction d'un texte de synthèse sur un sujet proposé par l'enseignement : synthèse des propositions de la Résistance, rechercher sur leur mise en œuvre dans l'Ecole et/ou avis sur leur pertinence aujourd'hui (compétence Histoire : construire une argumentation historique)
- Mise en parallèle de l'Ecole proposée par la Résistance/l'Ecole telle que les élèves la connaissent aujourd'hui dans son fonctionnement et ses problématiques.

L'étude de la réflexion menée sur l'Ecole par la Résistance peut être adossée aux thématiques du programmes du secondaire (avec cet intérêt supplémentaire d'enseigner à des élèves l'Histoire de l'Ecole, quant à elle relativement absente) :

- En troisième, dans le cadre du thème 3 du programme « Français et Françaises dans une République repensée »
- En terminale générale, dans le cadre du thème 1 : « Fragilités des démocraties, totalitarismes et Seconde guerre mondiale », notamment lors du travail sur le PPO autour de de Gaulle et sur la volonté de la France libre de construire une légitimité démocratique
- En première professionnelle, dans le cadre du thème « guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales », notamment lorsqu'est étudié l'axe sur les bouleversements politiques et sociaux
- En EMC : en terminale générale et technologique (axe sur la démocratie en particulier)
- Par ailleurs, la pensée de la Résistance sur l'Ecole peut être mobilisée dans le cadre de diverses réflexions proposées aux élèves : l'égalité, la laïcité,...

Créée en 1993, la Fondation de la Résistance a pour objectifs de favoriser la recherche scientifique (colloques, publications scientifiques, soutien à la recherche) sur la Résistance ; d'élaborer des actions pédagogiques ; de préserver et valoriser le patrimoine physique de la Résistance ; de permettre aux associations d'anciens résistants d'être toujours représentées.

Découvrez notre site internet : <https://www.fondationresistance.org>

Et le musée de la Résistance en ligne : <http://www.museedelaresistanceenligne.org>

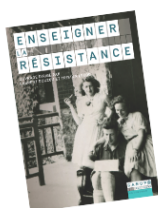
Notre chaîne YouTube  [Fondation de la Résistance](#)

Suivez-nous sur  Facebook : facebook.com/museedelaresistanceenligne
et sur  Twitter @fondationresist

ACTIVITES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

LES FORMATIONS ACADÉMIQUES

Pour accompagner l'enseignement de la Résistance au collège et au lycée, la Fondation de la Résistance élabore et organise en France des formations disciplinaires et interdisciplinaires.



LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

La Fondation de la Résistance propose de **nombreux outils pédagogiques, en ligne ou publiés**. Elle a ainsi participé à l'ouvrage Enseigner la Résistance (Tristan Lecoq et Laurent Douzou (dir.), Canopé, 2016), adossé à un site régulièrement mis à jour (<https://www.reseau-canope.fr/enseigner-la-resistance/>)

Le **Musée de la Résistance en ligne** (<http://www.museedelaresistanceenligne.org/>) propose différentes ressources comme des expositions virtuelles, dont une consacrée aux grands événements de la guerre (courtes vidéos). Elles peuvent être utilisés par les enseignants et enseignantes, mais aussi les élèves.

La Fondation dispose également **d'une chaîne YouTube** (témoignages, vidéos thématiques ou méthodologiques, captation de colloques,...)

Des **expositions itinérantes, empruntables gratuitement** par les établissements scolaires, et accompagnés de dossiers pédagogiques, sont également proposées : la Médaille de la Résistance, les Femmes dans la Résistance, le Conseil National de la Résistance (disponible au printemps 2022).

Un **concours de la meilleure photographie d'un lieu de mémoire** est organisé chaque année.

LA LETTRE DE LA FONDATION DE LA RESISTANCE

Cette **revue trimestrielle**, destinée à tous celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire et à la mémoire de la Résistance, propose chaque trimestre un dossier thématique qui constitue une mise au point, par un ou une spécialiste du sujet, sur un aspect de la Résistance française en présentant l'apport des recherches les plus récentes

Ces dossiers peuvent être **utilisés par les enseignants et enseignantes pour concevoir leurs cours ou par les élèves** (exposés, grand oral).

Retrouvez les anciens numéros de la lettre en ligne (sauf ceux de l'année en cours) : <https://www.fondationresistance.org/pages/lettres/>



CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION (CNRD)

La Fondation de la Résistance **participe à la promotion et à la mise en œuvre du CNRD**. Elle siège aux instances de direction et au collège national des correcteurs, réalise et publie la brochure pédagogique nationale lorsque le thème porte sur la Résistance et intervient régulièrement auprès des enseignants et enseignantes (formation,...) et des élèves. Elle propose également des ressources pédagogiques en lien avec le thème.